

**COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EURE**

**N° SIRET - 21270507300014**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Conseil Municipal du 12 février 2024

## Table des matières

PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE .....	3
PARTIE II : LOI DES FINANCES 2024.....	4
PARTIE III : BILAN ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2024.....	6
1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	7
2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	12
3- LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS FUTURS .....	20

## ***PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE***

Le débat d'orientations budgétaires obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants est une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités.

Elle permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### A – Les délais

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 16 du règlement intérieur adopté par l'Assemblée Municipale du 13 juin 2014 qui stipule :

« Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires est organisé. », Monsieur le Maire donne lecture du document, et à l'issue de cette lecture ouvre le débat.

### B – Le contenu

Il s'agit d'une obligation d'information aux élus effective et préalable à l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientations budgétaires.

Cette note doit être complétée depuis l'année dernière article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – NOTRe pour les communes de plus de 3 500 habitants afin de présenter à l'organe délibérant **un rapport** sur les orientations budgétaires, par les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est demandé qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le rapport qui doit contenir les informations prévues par la loi, **doit être transmis au représentant de l'Etat** et être publié. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, il doit être également transmis au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

La loi prévoit également qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget, ainsi qu'au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

## ***PARTIE II : LOI DES FINANCES 2024***

### **1. Contexte économique**

#### 1.1. Au niveau international

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023. Elle devrait se hisser à 3% en 2023, avant de refluer à 2,7% en 2024 compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu observée en Chine.

L'inflation pourrait être plus persistante que prévu dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Cela pourrait obliger les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait encore davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste, elle, élevée dans de nombreux pays.

#### 1.2. Au niveau de la zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est en baisse et est estimé à 2,9% en octobre 2023, contre 4,3% en septembre dernier selon une estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Un an auparavant, il était de 9,9%. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'alimentation, alcool et le tabac connaissent le taux annuel le plus élevé en octobre (7,5% comparé à 8,8% en septembre), suivi des services (4,6% comparé à 4,7% en septembre) et des biens industriels hors énergie (3,5% comparé à 4,1% en septembre). En revanche, le coût de l'énergie a baissé (-11,1% comparé à -4,6% en septembre).

Selon les prévisions de la Banque centrale européenne (BCE), la croissance en zone euro restera atone jusque fin 2023 sous l'effet du resserrement des conditions de financement et de la faible demande extérieure. Du fait du recul de l'inflation, du regain des revenus des ménages et du renforcement de la demande extérieure, l'économie de la zone euro devrait croître de 0,7% en 2023, 1% en 2024 et 1,5% en 2025.

#### 1.3. Au niveau national

Les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

La charge de la dette, estimée à 38,6 milliards pour 2023, devrait atteindre 48,1 milliards l'an prochain et jusqu'à 74,4 milliards en 2027.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027.

## **2. Loi des finances 2024 : principales mesures concernant les collectivités territoriales**

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. **Le fonds vert est renforcé** : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Des mesures ciblées pour les départements sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, **instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants**, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de **80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne...**

## ***PARTIE III : BILAN ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2024***

Les chiffres énoncés sont au plus proches du compte administratif 2023, les comptes n'étant définitifs qu'au 31 janvier 2024 et après validation du comptable public.

### **FONCTIONNEMENT DES PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS AUX USAGERS**

	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Hébergement et restauration scolaire	Bibliothèques et médiathèques	Centres de loisirs et garderie
011-Charges à caractère général	- 37 196,00	- 85 449,00	- 172 296,00	- 13 077,00	- 82 107,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	- 225 071,00	- 19 223,00	- 112 985,00	- 60 956,00	- 500 858,00
65-Autres charges de gestion courante	- 1 085,00	- 2 422,00			
67-Charges exceptionnelles					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 263 352,00</b>	<b>- 107 094,00</b>	<b>- 285 281,00</b>	<b>- 74 033,00</b>	<b>- 582 965,00</b>
013-Atténuations de charges de personnel	30 423,00			5 447,00	74 110,00
70-Produits des services		-	171 382,00		88 258,00
74-Dotations, subventions et participations*	31 620,00	14 400,00	7 288,00		80 059,00
75-Autres produits de gestion courante					166 767,00
CLECT- part commune					
<b>COMMUNE</b>	<b>201 309,00</b>	<b>92 694,00</b>	<b>106 611,00</b>	<b>68 586,00</b>	<b>173 771,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>263 352,00</b>	<b>107 094,00</b>	<b>285 281,00</b>	<b>74 033,00</b>	<b>582 965,00</b>

- *Ne comprennent pas les services « supports » (finances, RH, techniques)*

Globalement, les budgets de services publics directs aux usagers ont subi une hausse moyenne de plus de 10 % par rapport à 2022. L'augmentation étant liée à celle des charges de personnel et de l'énergie.

On note une baisse significative des dépenses liées à la restauration en raison d'une diminution de repas à régler au prestataire (-46 enfants inscrits aux écoles en 2023 par rapport à 2022). On note parallèlement une baisse des recettes ( produits de services et subventions CAF) liée à une baisse d'effectifs scolaires

Sur cette présentation, les postes de dépenses et recettes de l'Enfance Jeunesse, espace ados et garderie ont été regroupés car le personnel est mutualisé sur ces postes. L'augmentation des charges du personnel est de 7% sur un effectif constant. Concernant le service enfance jeunesse, la hausse des charges du personnel par rapport à 2023 s'explique par les remplacements en raison d'arrêts maladie et maternité ainsi qu'en raison de l'ouverture du centre de Loisirs sur 3 semaines au mois d'Août.

Pour les écoles, est inscrite en recettes, la participation des communes (17 enfants à l'école maternelle, 32 enfants en primaire). Une hausse de dépenses par rapport à 2022 est liée à la reprise de la piscine comprenant le coût des réservations et le transport (9 618 €).

Il est rappelé que la commune a décidé de revaloriser les tarifs de services aux usagers en dessous du niveau d'inflation.

## 1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

*Evolution par chapitre des recettes de fonctionnement*

CHAPITRES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Chapitre 013</b>	68 448,00	146 442,60	102 898,27	81 833,95	186 201,00
(Atténuation de charges)					
<b>Chapitre 70</b>	301 362,00	256 908,15	311 811,38	336 544,85	359 710,00
(Produits des services)					
<b>Chapitre 73</b>	2 224 486,00	2 245 643,31	2 286 883,53	2 320 757,02	2 443 617,00
(Impôts et taxes)					
<b>Chapitre 74</b>	1 041 924,00	1 023 859,58	975 714,14	1 184 257,38	1 143 545,00
(Dotations et participations)					
<b>Chapitre 75</b>	179 746,00	167 184,68	176 715,08	168 690,70	141 912,00
(Autres produits de gestion courante)					
<b>Chapitre 76</b>	22,00	19,19	19,19	24,49	26,00
(Produits financiers)					
<b>Chapitre 77</b>	303 761,00	49 464,00	32 928,32	44 913,61	-
(Produits exceptionnels)					
	<b>4 119 749,00</b>	<b>3 889 521,51</b>	<b>3 886 969,91</b>	<b>4 137 022,00</b>	<b>4 275 011,00</b>

**Le chapitre 013** : Les collectivités ne cotisent pas à la sécurité sociale mais contractent une assurance spécifique, qui couvre les rémunérations du personnel en arrêt maladie ou accident de travail.

Ce Chapitre indique outre le remboursement de l'assurance mais aussi les cotisations des contrats aidés.

**Le chapitre 70** : correspond aux prestations payantes aux usagers, taxes d'occupation du domaine public et redevances.

La baisse des effectifs scolaires impactera sur les prestations de restauration scolaire et la fréquentation du centre de loisirs.

## **Le chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES**

Ce chapitre représente 60 % de l'ensemble des recettes dont les principales sont la fiscalité.

### Fiscalité locale

<b>Fiscalité directe locale</b>	<b>BASES 2023</b>	<b>taux 2023</b>	<b>Produit fiscal 2023</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties + lissage RVLPP (-1206 €)	3 370 116,00	40,71%	1 370 768,22
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	125 222,00	45,57%	57 063,67
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires et logements vacants	471 063,00	12,23%	57 611,00
		<b>TOTAL</b>	<b>1 485 442,89</b>
Application du coefficient correcteur de 0,849714 avec les locaux industriels (TFPB +15 262 €)			- - 208 301,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 277 141,89</b>

Lissage : calcul DGFIP sur du différentiel de valeurs locatives des locaux professionnels prise en compte dans la taxe foncière

### **Revalorisation annuelle des bases fiscales**

L'évolution annuelle de la fiscalité indexée sur l'inflation en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisées (IPCH); devrait être de 3,9 % en 2024 au lieu de 7,1 % en 2023. Le produit fiscal attendu serait de près de 1 300 000 €.

L'augmentation des taux de fiscalité n'est pas prévue.

	Taux	Taux moyen de la strate 2022
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS) et logements vacants	12,23 %	14,68 %
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,71 %	37,76 %
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	45,57 %	49,16 %

\* Source DGFIP- 2022



## **Le filet de sécurité 2022-2023**

La loi des finances rectificative pour 2022 (art.14 de la loi n°2022-1157) a instauré une dotation au profit des collectivités ayant subi, en 2022, une perte de capacité d'autofinancement (CAF) brute liée à :

- La majoration du point d'indice sur les rémunérations (surcoût estimatif de 86 933 €)
- L'effet de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie (surcoût estimatif de 63 943 €)
- L'effet de l'inflation sur les produits alimentaires (surcoût estimatif de 990 €)

Selon la DGFIP, La commune pouvait être éligible à cette dotation pour un montant estimatif de 88 920 €. A ce titre, un acompte de 26 676 a été reçu en 2022.€.

L'étude de la DGFIP et au vu des critères d'éligibilité, le versement au titre du filet de sécurité n'est pas justifié. L'acompte perçu en 2022 est remboursé sur le compte 65888.

## **Taxes sur les friches commerciales**

Par délibération du 21 septembre 2022, le conseil municipal a fixé les taux maximums sur les friches commerciales à :

- 20% la première année d'imposition,
- 30% la deuxième année d'imposition,
- 40% à compter de la troisième année d'imposition.

Cette taxe s'applique aux propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectées à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans. Cette disposition vise principalement à préserver le dynamisme de l'offre commerciale.

La DGFIP n'a pas encore fait de retour sur les produits.

## **Dotations communautaires (chap 73)**

### **L'attribution de compensation CLECT :**

<b>ANNEE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont général</b>	<b>Dont enfance jeunesse</b>
2020	<b>966 743 €</b>	766 791 €	199 952 €
2021	<b>933 558 €</b>	766 791 €	166 767 €
2022	<b>933 558 €</b>	766 791 €	166 767 €

La commune des Authieux reverse la CLECT à hauteur de 14 031 au profit du service enfance-jeunesse.

Pas de modification en 2023.

### **La Dotation de solidarité communautaire (DSC) (cap 73)**

Evreux Porte de Normandie a institué la mise en place d'une DSC facultative au sein de l'agglomération pour l'ensemble des 74 communes membres depuis 2021.

Pour rappel, la DSC est un outil de péréquation destiné à favoriser l'égalité entre les communes membres, les règles de répartition étant régies par des lois de finances sur des critères de richesses (écart de revenu par habitant, potentiel financier..).

L'enveloppe à répartir est de 375 000. Une partie forfaitaire de 2 500 € sera attribuée pour chaque commune, le reste étant perçu par application de critères de richesses.

DSC 2023 : 8 343 €.

## **Dotations du département (chap 73)**

Au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FDPDM),

Malgré une conjoncture à la baisse, la commune a perçu 202 632 € en 2023.

## **Dotations de l'ETAT (chap 74)**

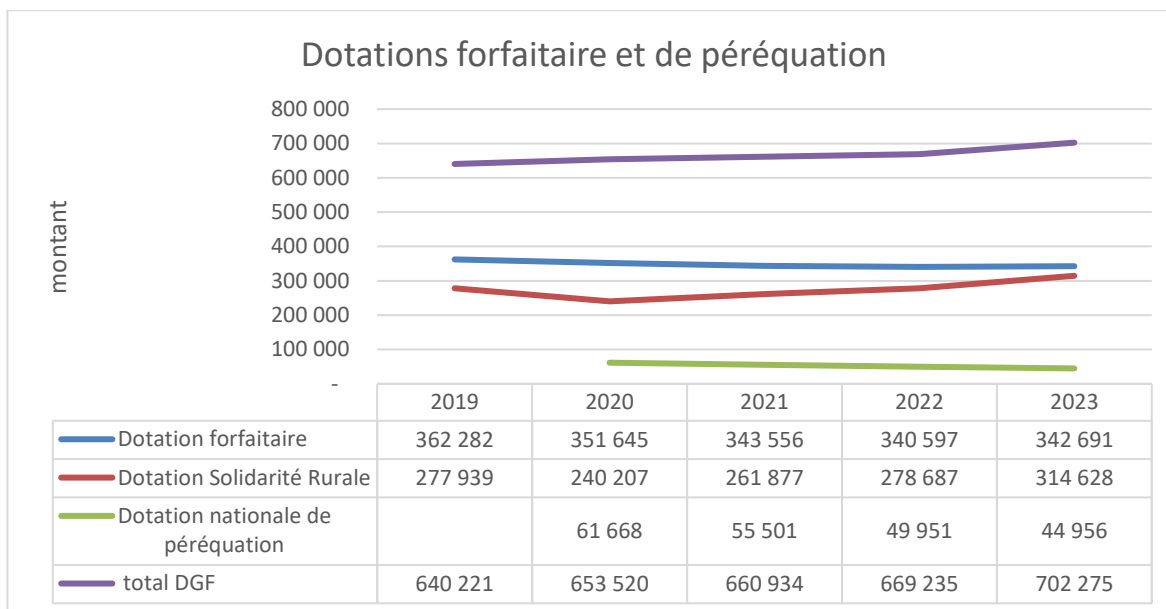
La Dotation Globale de Fonctionnement est scindée en :

- Dotations forfaitaire

Et de deux dotations de péréquations concernant la commune :

- la DSR est une péréquation verticale entre communes dans l'EPCI
- la DNP entre communes

L'enveloppe globale devrait augmenter mais dans une proportion inférieure à l'inflation.



## **Dotation liée au recensement de la population en 2023 (chap 74)**

Sur la base de population INSEE 2022 : 4 097 et du nombre de logements : 1761, il a été estimé une recette minimum de +8 300 €.

Au vu du recensement de la population au réel, la commune a perçu, au titre de cette dotation la somme de 7 367 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population légale est de 4021 habitants (4121 en 2020 dernier recensement) qui est pris en compte, notamment, dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Population légale = population municipale + population comptée à part  
Soit pour 2024 : 4021 = 3978 (4055 en 2020)+43 (66 en 2020)

### **La dotation pour les titres sécurisés (chap 74)**

Cette dotation s'applique en fonction du nombre de remises des cartes d'identité et passeports réalisées par le service à la Population et appliquera dès 2024, le critère de prise de rendez-vous en ligne. La commune a perçu la somme de 14 000 € en 2023.

## 2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Chapitre 011</b> (Charges à caractère général)	1 030 840	1 062 949	1 108 053	1 049 721	1 125 546
<b>Chapitre 012</b> (Charges de personnel)	1 721 117	1 879 481	2 084 660	2 042 402	2 218 693
<b>Chapitre 014</b> (Atténuations de produits)	3 178	1 273	2 518	2 642	469
<b>Chapitre 65</b> (Autres charges de gestion courante)	352 318	343 743	327 986	355 068	382 436
<b>Chapitre 66</b> (Charges financières)	59 880	54 310	49 403	23 723	37 170
<b>Chapitre 67</b> (Charges exceptionnelles)	5 054	26 202	7 502	19 781	1 961
<b>TOTAUX</b>	<b>3 172 387</b>	<b>3 367 958</b>	<b>3 580 122</b>	<b>3 493 337</b>	<b>3 766 275</b>

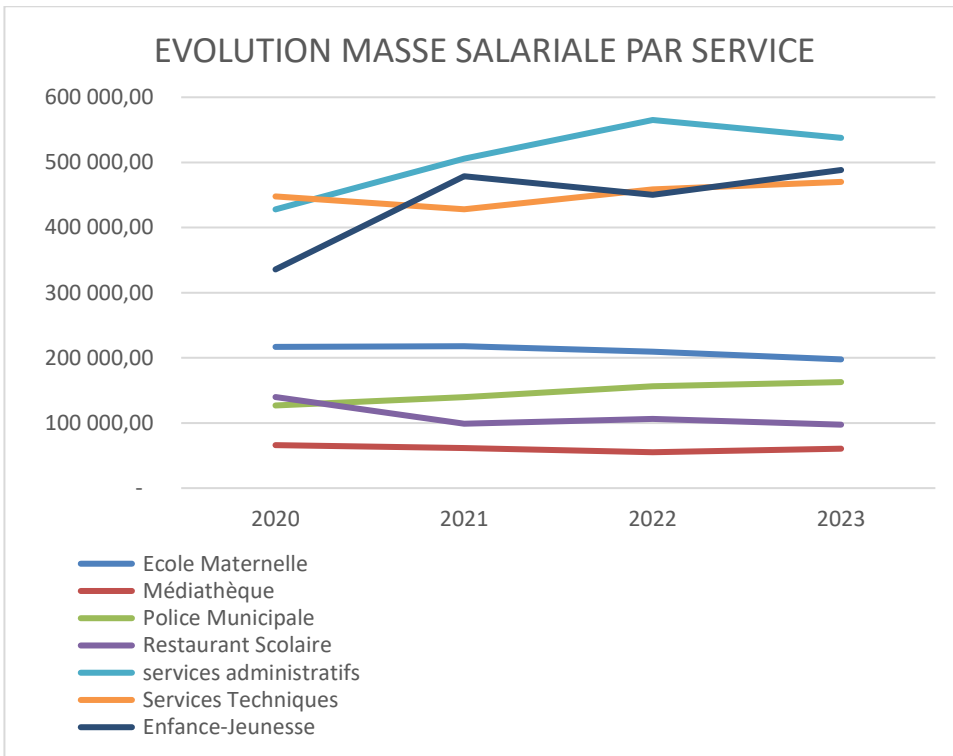
### Les charges à caractère général et charges de personnel (Chapitres 011 et 012)

Charges à caractère général (BP : 1 297 687 €)

Les charges à caractère général devraient suivre la progression de l'inflation autour de 2,4 %.

Les charges de personnel (BP : 2 083 210 €)

Les activités de la collectivité, telles que l'école maternelle, le centre de loisirs et la garderie, exigent la présence d'un personnel représentant 59 % des coûts opérationnels.



- L'effectif courant du personnel titulaire et non titulaire est stabilisé.
- Les remplacements des arrêts en maladie et maternité ont été assurés

## PREVISIONNEL 2024

### Evolution des rémunérations :

Prévoir pour le budget 2024 une enveloppe supplémentaire qui tiendra compte des éléments suivants :

Des mesures externes à la collectivité décidées par l'Etat :

☑ **La revalorisation du point d'indice** pour tous les agents de la fonction publique **(+1,5%)**, décidé par l'Etat et effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour faire face à la hausse de l'inflation. Cette revalorisation fait suite à la revalorisation du point d'indice de +3,5% mise en oeuvre en juillet 2022. Le budget 2024 tient compte de l'extension en année pleine de cette revalorisation.

☑ **La revalorisation statutaire des grilles de 5 points d'indice pour tous grades**, décidée également par l'Etat et mise en oeuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette mesure se traduit par une revalorisation de 25 € brut mensuel par agent (coût collectivité annuel chargé 21 000 €).

Des mesures internes à la collectivité :

☑ **Le Glissement vieillesse technicité (GVT)**, correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc), devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière).

**Indemnités chômage** : La collectivité verse des indemnités de chômage pour le personnel titulaire ou stagiaire dont le contrat a pris fin.

**Missions du centre de gestion de l'Eure** : Prévoir une enveloppe pour les différentes missions d'accompagnement du centre de gestion de l'Eure payantes ponctuelles selon les besoins.

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR SERVICE

	Effectif ETP	remarques
Direction Générale	1	
Ressources Humaines	1	
Service à la population	3,8	1 départ 35H/1 recrutement 28 H
Médiathèque	1,71	+1 contrat aidé 25H
Finances	1	
CCAS/Aérodrome	1	
Urbanisme	1	1 départ retraite fév. 2024/1 remplacement interne
Communication	1	
Police municipale	3	
ATSEM	5	+1 remplacement
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>		
Responsable Enfance jeunesse	1	
Administratif	1	
Animateurs	8	
<b>Services Techniques</b>		
Responsable Services Techniques	1	
Bâtiments	2	
Espaces verts	3	+ saisonniers
Fleurissement	2,57	+ 1 contrat de 20 H
Environnement propreté Cimetière	1	
Entretien et suivi bâtiments, écoles et gîtes, restauration	4,57	+ renforts ADS

**Agents titulaires et stagiaires AU 31/12/2023 : 46 agents.**

## **Synthèse du rapport social unique 2022 (date de publication novembre 2023) :**

Age moyen : 47 ans

2 agents sont en arrêt longue durée

Répartition H/F : Hommes : 38 % ; Femmes : 62 %

Catégories : A : 2 % B : 15% C : 83 %

Accident de travail en 2022 : 2 avec une moyenne de 11 jours d'absence consécutifs par accident de travail.

Taux d'absentéisme : 6,91 %

Travailleur handicapé : 2

### **Formation :**

- 28,6 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour.

- 16 jours de formations suivi principalement par les cat. C (79 %)

- 21 609 € consacré à la formation

---

## **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Dans ce chapitre, sont inscrits les indemnités des élus, les contributions obligatoires dont la commune doit s'acquitter (SDIS, CCAS, Ecoles), les subventions aux associations.

### **Pour 2024 :**

- On note une augmentation de la contribution SDIS notifiée de +4000 €

## **Les charges financières et charges exceptionnelles (chapitres 66 et 67)**

Le chapitre 66 correspond au remboursement des intérêts des emprunts de la commune, ainsi que les intérêts concernant les tirages sur la ligne de trésorerie. La commune n'a pas eu recours à ce dernier dispositif.

## **L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement**

L'inflation énergétique répercutée sur tous les autres prix et légitimement à la masse salariale impose des mesures à court terme de sobriété budgétaire tout en maintenant la poursuite des investissements de transition (éclairage public, rénovations énergétiques) et des investissements structurants de services publics.

Cette ligne de conduite vise à maintenir un bon niveau de capacité d'autofinancement de la Ville.

## Ratios financiers de la commune :

	2019	2020	2021	2022	2023	moy nationale de la strate- 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	774,32	822,05	873,84	852,66	919,28	1137
Produit des impositions directes / population	262,91	267,73	353,77	291,52	311,73	479
Recettes réelles de fonctionnement / population	1010,24	923,47	948,74	1009,77	1043,45	1137
Dépenses d'équipement brut / population	181,91	375,26	175,00	132,00	152,46	359
DGF / population	173,8	160,26	163,00	163,00	171,41	150
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,25%	56%	58%	58%	59%	54%

Population / 4097 depuis 2022

## RATIOS ET EMPRUNTS

### A- L'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles	4 119 749,00	3 889 521,51	3 886 969,91	4 137 022,00	4 275 011,00
Dépenses réelles	3 172 397,00	3 367 957,92	3 580 122,28	3 493 336,86	3 766 275,00
Epargne Brute <sup>1</sup>	947 352,00	521 563,59	306 847,63	643 685,14	508 736,00
Taux d'épargne brute <sup>2</sup>	23,00%	13,41%	7,89%	15,56%	11,90%
Annuité en capital de la dette	198 551,00	212 011,00	249 149,00	230 555,00	164 086,00
Epargne nette	748 801,00	309 552,59	57 698,63	413 130,14	344 650,00
Taux d'épargne nette <sup>4</sup>	18,18%	7,96%	1,48%	9,99%	8,06%

<sup>1</sup> Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>2</sup> Taux d'épargne brute = Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup> Epargne nette = épargne brute – annuité en capital de la dette.

<sup>4</sup> Taux d'épargne nette = épargne nette/recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette permet d'autofinancer les investissements, notamment par le biais des dotations aux amortissements (lissage des frais d'investissement).



## B – Ratios d'endettement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate 2022
Encours dette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 655 299	1 456 748	2 065 094	1 506 953	1 308 157	2 144 071	
En cours de la dette / habitant en €*	403,02	357,22	508,52	371,08	322,13	523,33	726 €
Annuité en capital	198 551,38	198 422,36	264 501,57	227 609,00	164 086,00	182 943,00	
Montant des intérêts de la dette	63 075,24	62 756,57	49 403,53	43 870,00	37 169,00	66 817,00	
Remboursement de l'annuité/habitant en €	64,16	64,05	77,30	66,85	49,56	61,50	
ratio d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	40%	38%	42%	33%	31%	51%	64,00%

\* nombre d'habitants : 4061 hbts 2021

Le ratio d'endettement est un indicateur sur la capacité à emprunter. Le maximum étant à 121 %, soit 5 millions.

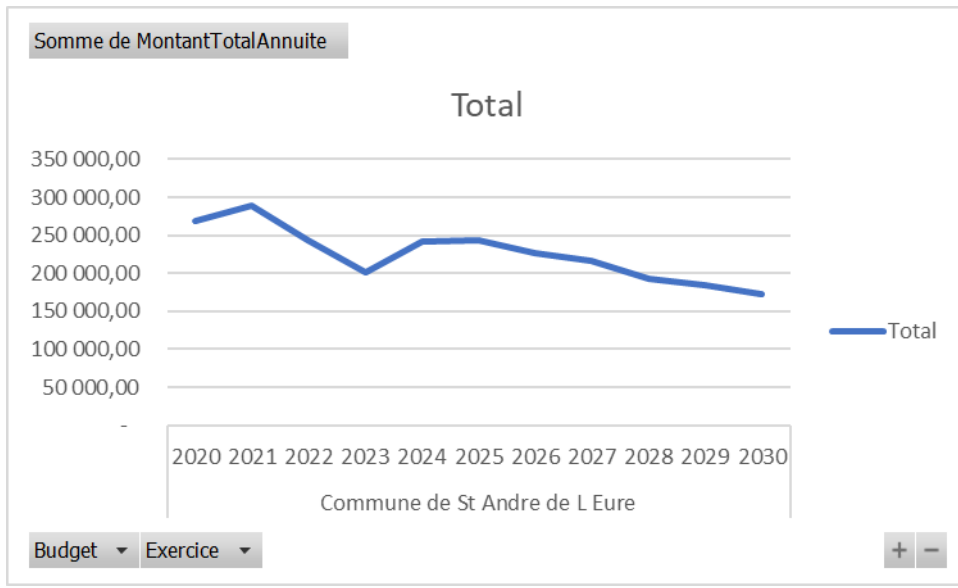
## L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Désignation des emprunts 2024 <i>(source BL échancier chronologique)</i>	date de contrat	Capital emprunté	Preteur	Date Echeance	Capital Restant Dû au 01/01/2024	taux	type	Montant Intere	capital	Montant Echeance 2024
102-TRANSFERT EMPRUNT DEXIA COMCOM SUITE A RE	01/01/2012	21 719,93	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/02/24	2 185,35	5,752	fixe	105,99	2 185,35	2 291,34
78.Ecole Maternelle-78	21/05/1999	45 734,71	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/03/24	2 993,71	4,850	fixe	145,19	2 993,71	3 138,90
90.Divers Opérations-90	16/12/2005	439 000,00	SA CAISSE D'EPARGNE ET	22/12/25	41 295,22	3,750	revis	-	27 363,61	27 363,61
94.TRVX VOIRIE COMMUNALE 2007-94 - rue de la Libé	13/12/2007	100 000,00	CREDIT AGRICOLE	20/10/26	20 150,77	4,540	fixe	914,84	6 421,03	7 335,87
93.VOIRIE 2007-93	11/10/2007	150 000,00	SA CAISSE D'EPARGNE ET	01/01/27	40 446,97	4,710	fixe	1 901,01	9 426,13	11 327,14
86 - opérations scolaires 86	26/05/2003	153 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/02/27	35 595,74	4,497	fixe	1 694,36	8 288,14	9 982,50
98-ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS-98	15/12/2008	95 000,00	CREDIT AGRICOLE	15/04/28	32 410,74	5,280	fixe	1 711,29	5 832,82	7 544,11
99-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-99	22/12/2009	175 000,00	CREDIT AGRICOLE	29/01/30	69 939,41	3,930	fixe	2 599,36	10 074,08	12 673,44
101-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-101	04/11/2010	160 000,00	CREDIT AGRICOLE	05/11/30	56 000,00	3,130	fixe	1 658,90	8 000,00	9 658,90
100-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-100	08/11/2010	140 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/12/30	56 212,82	2,230	fixe	1 190,98	7 504,75	8 695,73
92.MAISON HENRY rue de Mousseaux-92	25/05/2007	145 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/03/31	61 649,60	4,670	fixe	2 879,04	6 532,66	9 411,70
95.RESTAURANT SCOLAIRE-95	28/12/2007	200 000,00	CREDIT AGRICOLE	04/03/32	95 270,50	4,640	fixe	4 420,55	8 769,04	13 189,59
96.RESTAURANT SCOLAIRE (120 000) - 61 RUE DU C. BC	18/06/2008	144 000,00	CREDIT AGRICOLE	03/04/32	67 965,23	4,840	fixe	3 289,52	6 204,52	9 494,04
88.Voirie Communale-88	21/12/2004	142 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/06/34	71 720,43	4,320	fixe	3 098,32	5 230,41	8 328,73
89.Opérations Scolaires-89	21/12/2004	128 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/06/34	64 649,36	4,320	fixe	2 792,85	4 714,74	7 507,59
103-ACQUISITION TERRAIN BERNARD - EPFN	09/07/2020	500 000,00	CREDIT AGRICOLE	01/09/40	425 584,65	1,035	fixe	4 293,32	23 402,08	27 695,40
<b>total</b>		<b>2 738 454,64</b>	-		<b>1 144 070,50</b>			<b>32 695,52</b>	<b>142 943,07</b>	<b>175 638,59</b>

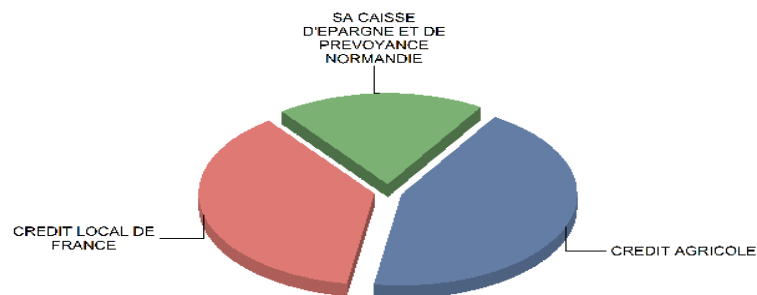
emprunt 2023	date de contrat	Capital emprunté	Preteur	Date Echeance	Capital Restant Dû au 01/01/2024	taux	type	Montant Intere	capital	Montant Echeance 2024
opérations	01/12/2023	1 000 000,00	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2049	1 000 000,00	4,84	fixe	34 122,00	40 000,00	74 122,00

## C – Typologie de la dette au 01/01/2024

Structure	% de l'encours
Taux fixe	84,20 %
Taux variable	16,80 %



### Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2023



CREDIT AGRICOLE	87 843.75 €	43,6%
CREDIT LOCAL DE FRANCE	74 817.96 €	37,2%
SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE	38 690.75 €	19,2%
<b>Total :</b>	<b>201 352.46 €</b>	<b>100,0%</b>

## PROJECTION EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2023-2026

Le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les projets pluriannuels qui ont fait l'objet d'études depuis 2022. Le montant prévisionnel défini selon le tableau de financement est de 4 millions sur la période 2023-2029 correspondant au besoin en adéquation avec notre capacité de remboursement de la dette.

Ci-dessous une projection de l'emprunt à 3000 000 € sur les mêmes conditions que l'emprunt 2023 :

emprunt 2024/2025 (projection)	date de contrat	Capital emprunté	Preteur	Date Echeance		taux	type	Montant Interets	capital	Montant Echeance
opérations CAMPUS EDUCATIF		3 000 000,00			3 000 000,00	4,84	fixe	102 366,00	120 000,00	222 366,00
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>										
		6 738 454,64			5 144 070,50			169 183,52	302 943,07	472 126,59

## 3- LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS FUTURS

### 1- Les subventions d'investissements

Les fonds de concours d'Evreux Porte de Normandie participe à hauteur de 50 % sur les demandes d'investissement de la commune.

Dans le cadre du programme inscrit dans Petite Ville de Demain, les études sont financées également à 50 %.

Le Conseil départemental, et ou l'Etat financent en moyenne à hauteur de 30% à 40 % sur des projets ciblés

#### LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUS ET ENGAGES EN 2023

Pièce - objet	Montant réalisé	subventions	subventions
Etude de faisabilité Musée des Métiers Anciens, ru	2 160,00 €	PVD	900,00 €
Etude sport (recette)	12 800,00 €	PVD	6 400,00 €
Armoire Forte Ignifuge Registre Etat Civil Service	5 821,20 €	EPN	2 425,00 €
Eclairage Leds Terrain de Pétanque - Inventaire 20	11 906,40 €	EPN	4 961,00 €
Ecran électrique de projection mural Médiathèque -	1 568,00 €	EPN	653,00 €
Fourniture et pose Chaudière Services Techniques -	4 822,56 €	EPN	2 009,00 €
Mise en place Nids d'Abeille Jardin du Souvenir -	5 664,00 €	EPN	2 360,00 €
PC Portable Service Entretien - Inventaire 2023034	1 458,37 €	EPN	607,00 €
PC Portable Services Ressources Humaines - Inventa	1 864,28 €	EPN	756,00 €
Remplacement des Bornes du Marché - Inventaire 202	11 995,20 €	EPN	4 998,00 €
Restauration parquet en marqueterie Coeur de l'Egl	18 111,60 €	EPN+DEPAR	10 290,00 €
Tables pique-nique Place de Gaulle - Inventaire 20	3 886,68 €	EPN	1 474,45 €
Toiture (étanchéité) Espace la Mère Michel - Inven	34 769,78 €	EPN	14 487,00 €
Traceuse à pulvérisation électrique Stade - Invent	1 440,00 €	EPN	600,00 €
mise en conformité défense incendie	7 695,00 €	EPN	2 018,00 €
	<b>125 963,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>54 938,45 €</b>
<i>suivi invest</i>			

### Les orientations d'investissements annuelles et pluriannuelles 2024

La gestion communale permet la poursuite de réalisation des projets structurants à long terme. La commune de Saint André de l'Eure vise à conforter son attractivité du territoire en développant des axes d'actions nécessaires pour répondre à l'amélioration de la qualité de vie des habitants (logements), aux enjeux liés au développement durable et au développement économique (création d'emplois, implantation d'un établissement médico-social).

Sur ces orientations, il est prévu :

- L'amélioration de l'accueil des enfants par la création d'un campus éducatif.
- La rénovation énergétique des bâtiments : les bâtiments anciens à rénover tels que la Chapelle et le bâtiment Bernard (projet de musée), ainsi que l'école du Château.

- Sécurité incendie des riverains : la mise en conformité des défenses incendie s'impose pour la sécurité des riverains et l'autorisation de nouvelles constructions.
- Habitats et développement économique : résorption des friches, cession de terrains pour créations de logements et/ou d'activités économiques ; mise aux normes du stade municipal...

## 1- Création d'un campus éducatif (écoles et salle d'activités, centre de loisirs), et d'un espace Ados

La construction d'une nouvelle école, d'un centre de loisirs, d'un espace ados et d'une salle d'activités mutualisée a été optimisée sur le site de l'Ecole du château. Cette optimisation de l'espace va permettre en outre de procéder à la rénovation thermique, la réfection de l'école du Château et la réfection de l'ensemble des cours de récréation.

Le mode de chauffage desservant l'ensemble des bâtis regroupés y compris la restauration scolaire et la salle du Clos Mulot est à l'étude.

Cet ensemble accueille également la crèche gérée par l'EPN.

### Calendrier prévisionnel de l'opération :

**2022** : - réalisation d'une étude capacitaire et opérationnelle permettant d'entériner le projet sur un chiffrage précis et sur sa planification administrative et technique.

- validation définitive.

- soutien d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par la SHEMA

- signature de l'ORT et contrat de territoire, en tant que lauréate du label Petites Villes de Demain.

**2023** : choix du maître d'œuvre par jury de concours

**2024** : validation du projet et dépôt de permis de construire.

**2025** : - marchés de travaux après notification des subventions. On ne peut commencer les travaux sans avoir obtenu la notification d'accord de subventions.

**2028**: fin de l'opération.

	HT	TVA	TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>1- CAMPUS EDUCATIF- operation 309</b>										
ETUDES	44 500,00	8 900,00	53 400,00	11 615,52						
HONORAIRES	947 264,17	189 452,83	1 136 717,00							
TRAVAUX	5 766 000,00	1 153 200,00	6 919 200,00							
AUTRES	363 960,00	72 792,00	436 752,00							
MANDATAIRE	291 360,00	58 272,00	349 632,00	55 352,08						
appels de fonds				223 000,00						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 413 084,17</b>	<b>1 482 616,83</b>	<b>8 895 701,00</b>	<b>289 967,60</b>	<b>616 114,00</b>	<b>2 149 712,00</b>	<b>2 023 484,00</b>	<b>2 023 484,00</b>	<b>1 377 585,00</b>	<b>415 354,40</b>
SUBVENTION ETUDES (pvd)										
CAF CENTRE DE LOISIRS (travaux 80 %)	136 800,00		136 800,00						136 800,00	
DEPARTEMENT ECOLE (plafond)	1 100 000,00		1 100 000,00			550 000,00	550 000,00			
DETR centre de Loisirs	583 000,00		583 000,00			290 000,00	290 000,00			
DETR ECOLE (plafond)	900 000,00		900 000,00			450 000,00	450 000,00			
DETR FONDS VERTS	665 000,00		665 000,00			332 500,00		332 500,00		-
FONDS FRICHES	200 000,00		200 000,00			100 000,00		100 000,00		-
ADEME/REGION	266 000,00		266 000,00			133 000,00		133 000,00		-
EDUC RENOV										
EPN	300 000,00		300 000,00			150 000,00		150 000,00		-
EMPRUNT	3 000 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00					
FCIVA	1 390 559,00	1 390 559,00	1 390 559,00				463 519,67	463 519,67	463 519,67	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 541 359,00</b>	<b>1 390 559,00</b>	<b>8 538 359,00</b>	-	<b>3 000 000,00</b>	-	<b>2 469 019,67</b>	<b>1 753 519,67</b>	<b>1 315 819,67</b>	-
<b>BILAN CAMPUS EDUCATIF</b>	<b>- 1 128 274,83</b>	<b>92 057,83</b>	<b>357 342,00</b>	<b>- 289 967,60</b>	<b>2 383 886,00</b>	<b>- 2 149 712,00</b>	<b>445 535,67</b>	<b>- 269 964,33</b>	<b>- 61 765,33</b>	<b>-415 354,40</b>

Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessite le recours à l'emprunt à hauteur de 3 millions d'euros.

## 2- Promotion de la mixité intergénérationnelle au travers les offres de l'habitat et de ses services publics

**2-1. Une Orientation d'Aménagement et de programmation sur la parcelle** cadastrée AL 288 et ZH 118 (secteur le point du jour) oblige Les lotisseurs à créer des logements mixtes (locations, accession à la propriété et accessibilité)

**2-2. Reprise des parcelles Friches :** Réalisation d'un projet urbain aux portes du centre-ville favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle.

### Programmation :

- début 2024 : Etude Flash ex boucherie PELARD qui sera réalisée par l'EPFN (gratuitement) pour le devenir du bâti.

- 2024: démolitions des friches GOUERY et CHAMPION et Friches PELARD.

- fin 2024 : reprise foncière par la commune avec projets de cessions

	HT	TVA	TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>2- FRICHES DEMOLITION GOUERY- CHAMPION- PELARD - 1 200 000 € HT- operation 313</b>									
études de programmation maître d'œuvre	45 000,00		45 000,00		45 000,00				
études de faisabilité	25 375,00		25 375,00	25 375,00					
travaux HT 25 % part communale	300 000,00		300 000,00		300 000,00				
TVA sur totalité des travaux		240 000,00	240 000,00		240 000,00				
<b>DEPENSES DEMOLITIONS</b>	<b>370 375,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>610 375,00</b>	<b>25 375,00</b>	<b>585 000,00</b>	-	-	-	-
	HT	TVA	TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>2- FRICHE GOUERY</b>									
Parcelle(hors frais de notaire+frais de gestion)	500 000,00		500 000,00		500 000,00				
	HT	TVA	TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>3- FRICHE CHAMPION</b>									
Parcelle(hors frais de notaire+frais de gestion)	180 000,00		180 000,00		180 000,00				
	HT	TVA	TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>FRICHE PELARD</b>									
Parcelle(hors frais de notaire+frais de gestion)	108 000,00		108 000,00		108 000,00				

Le projet de développer l'offre de l'habitat, par la reprise des friches, s'étend sur 11 245 m<sup>2</sup> au total.

Le portage de ces projets va se tourner vers les bailleurs sociaux et/ou une association, ou société privée.

### **Rappel : Atteindre un taux de logements locatifs sociaux à 20 %**

Depuis 2021, les habitations à loyer modéré représentent 15,5 % des résidences principales. Pour atteindre le seuil de 20 %, il manque actuellement 78 logements sociaux, soit un ratio de 264 logements sociaux sur 1706 résidences principales. En cas de non-atteinte de ce seuil, la commune pourrait être

assujettie à une pénalité annuelle d'environ 17 000 €. Il convient de noter que la commune a été exemptée de cette contribution depuis 2020.

Il est impératif pour la municipalité de prendre des mesures afin de répondre à cette exigence financière importante.

## 3- AUTRES

### Le Parc Photovoltaïque

Une nouvelle estimation des travaux que la commune doit financer en 2024, au prorata des actions détenues, a été estimée de 400 000 €, sur 20 ans d'amortissement.

Après sa phase d'amortissement, le parc photovoltaïque devrait générer des revenus, et la commune bénéficiera directement de cette rentabilité. En effet, la municipalité percevra une part proportionnelle des bénéfices en fonction du nombre d'actions qu'elle détient dans le projet. Cette initiative s'avère ainsi doublement avantageuse, favorisant à la fois le développement durable par le biais de l'énergie solaire et contribuant financièrement aux recettes de la commune.

Par ailleurs, le bail emphytéotique de 30 ans prévoit le versement d'une redevance de 1000 € /ha d'emprise dès la mise en service de la centrale au bénéfice de la commune.

### BILAN du budget 2023

*Ces chiffres sont indiqués au plus près sur la base du compte administratif au 23/01/2024 considérant que les rattachements de charges et de recettes de l'exercice se poursuivent jusqu'au 31/01/2024. Des réactualisations au compte administratif pourront apparaître.*

<b>Section de Fonctionnement</b>		
Dépenses d'exploitation 2023	-	4 007 875,00 €
Recettes d'exploitation 2023		4 327 360,77 €
Résultat d'exploitation reporté		1 008 370,23 €
<b>Excédent de clôture</b>		<b>1 327 856,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses d'investissement 2023	-	936 149,48 €
Recettes d'investissement 2023		1 579 910,94 €
Déficit d'investissement reporté	-	27 827,31 €
<b>Excédent de clôture</b>		<b>615 934,15 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses d'investissement	-	€
Recettes d'investissement	-	€
<b>Excédent global de clôture :</b>		<b>1 943 790,15 €</b>

On note un Excédent de fonctionnement de 319 485 € en 2023.

# Rapport d'orientations budgétaires **2024**

Pour 2024, le budget d'investissement s'inscrit dans une perspective pluriannuelle (2024-2029) comme indiqué ci-dessus.

Les projets de cessions de terrains, ne sont pas indiqués. Ces recettes doivent faire l'objet de délibération, pour être inscrites au budget.

## **Bilan 2023 et prospective du Budget d'investissement 2024**

Dépenses	au 23/01/2024	BP 2023	CA 2023+RAR	projet BP 2024
resultat reporté N-1 (résultat d'exploitation + rar)		27 827,31	27 827,31	-
emprunts et dettes assimilées (dont dépôts et cautionnement)+26 (titres de participations)		182 626,29	164 086,00	142 943,00
nouvel emprunt campus scolaire (sur 3 millions/20 ans/annuité K progress) SUR 6 MOIS 4% 20 ANS Echeance constante (+ INTERET 9000 X)				40 000,00
Dépôt et cautionnements				
Amortissements (OD)		80 573,49	51 962,00	81 000,00
Dépenses imprévues				5 000,00
Taxe d'aménagement (reversement EPN) (compte 102226)		2 000,00		
projets investissements annuels		855 946,66	360 199,48	1 226 581,00
campus éducatif (total :8 895 701 €)		1 031 834,00	313 372,00	8 582 329,00
Friches démolitions (part commune +TVA)			25 375,00	610 375,00
Friches reprise de parcelles				800 000,00
parc photovoltaïque				400 000,00
Transfert entre section (OD)		800 000,00		800 000,00
<b>Total dépenses</b>		<b>2 980 807,75</b>	<b>942 821,79</b>	<b>12 688 228,00</b>
<b>Ressources externes</b>				
Subventions dépenses annuelles		368 041,00	115 403,00	600 000,00
subventions campus éducatif				4 147 800,00
Emprunts		1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
FCTVA		129 000,00	73 042,00	1 590 559,00
Taxe d'aménagement		8 000,00	20 956,00	15 000,00
Produit de cession		100 000,00	-	100 000,00
<b>Total ressources externes</b>		<b>1 605 041,00</b>	<b>1 209 401,00</b>	<b>9 453 359,00</b>
<b>autofinancement</b>				
excédent n-1		-		<b>615 934,00</b>
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)		126 893,94	126 893,94	
Amortissements (OD)		275 068,73	243 616,00	250 000,00
Transfert entre section (OD)		800 000,00		800 000,00
<b>Total ressources internes</b>		<b>1 201 962,67</b>	<b>370 509,94</b>	<b>1 665 934,00</b>
<b>total ressources</b>		<b>2 807 003,67</b>	<b>1 579 910,94</b>	<b>11 735 227,00</b>
<b>équilibre investissements chap 21</b>		<b>- 173 804,08</b>	<b>637 089,15</b>	<b>- 337 067,00</b>



PROJETS BP 2024 (maj au 03/01/2024)	ttc
hameau du buisson Fallu- mise en conformité défense incendie- création d'un poteau	7 113,60
aérodrome-travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 120m3	11 671,56
hameau de Ferrières- travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 30m3	7 910,76
batigny rue du clos- pose d'une réserve incendie enterrée de 30m3	36 685,20
batigny rue du souchet- travaux d'implantation d'une citerne souple de 60m3	49 380,00
route de Neuville - création d'un poteau incendie	5 652,00
zac de la Croix prunelle - création d'un poteau incendie	5 652,00
terrain mare chanceuse clotures et portail	17 122,19
aménagement fossé centre ville JCEV	39 735,00
porte maison médicale avec changement vitrages latéraux	13 572,00
mise en place de visiophone mairie+médiathèque	8 000,00
portillon cimetièrre avec arrivée d'eau+ ressorts	5 000,00
groupe froid restaurant scolaire	8 400,00
signalisation lumineuse à détection rue de Pacy	5 919,60
sécurisation détection passage piéton lumineux rue du be	11 082,00
porte Service technique local n° 4	1 440,00
sol médiathèque (programmation chantier à voir)	19 800,00
sol accueil mairie (programmation chantier à voir)	11 160,00
filet pare-ballons Rugby	5 000,00
filet pare-ballons city du stade	9 766,00
Main courante terrains de foot	52 560,00
2 débroussailluses	1 724,76
2 taille haie électriques HSA 130R nus	1 173,60
batteries pour matériels EV	2 311,70
2 souffleurs BR 800	1 533,60
1 broyeur axe horizontal DESVOYES pour tracteur	7 794,00
broyeur de branches RABAUD	29 940,00
berges du bassin de pêche (2 LOTS)	97 693,66
adoucisseur restauration scolaire	1 974,00
chariots ménages	2 000,00
SIEGE	6 000,00
SERVEUR	13 992,00
PISTES CYCLABLES	208 953,00
MUSEE	360 000,00
acoustique mère Michel	50 000,00
Skate park mise aux normes	30 000,00
Chaises de mariage	7 000,00
Collection musée des vieux métiers	30 000,00
Leds rue de Melleville	1 829,00
Alarme services techniques + vidéo	15 000,00
Etude de faisabilité la Chapelle	3 000,00
création d'abris de touche et mise aux normes des buts de	13 040,00
cavernes	9 000,00
	<b>1 226 581,23</b>

Les dépenses d'investissements font l'objet de demandes de subventions..